



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 6 décembre 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

ABSENT : VERDUZIER Jean-Bernard

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°151

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATIONS DE POSTES

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la création de postes suite des avancements de grade et un départ à la retraite :

au 15 décembre 2023

- 1 poste au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à 35h

au 1^{er} janvier 2024

- 4 postes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 35h
- 1 poste auxiliaire de puériculture de classe normale à 35h

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 29 novembre 2023 ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de créer les postes ci-dessus au 15 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2024 tel qu'indiqué;
- fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- charge M** le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

Unanimité

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,

le 14 DEC. 2023

